

Notice du budget participatif

A l'attention des étudiants de l'UVSQ

Ce document est mis à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire de dépôt d'idées de projets dans le cadre du budget participatif de l'UVSQ. Il liste l'ensemble des critères qui seront pris en compte pour l'étude de vos propositions.

Contribuer à l'amélioration de la vie étudiante et de campus en finançant des projets proposés et sélectionnés par les étudiants de l'UVSQ. Les idées de projets déposées dans le cadre du budget participatif doivent s'inscrire dans au moins un des axes d'intervention de la CVEC :

AXES CVEC
Accès aux soins et à la médecine préventive
Accompagnement social des étudiants en situation de précarité
Développement des pratiques sportives
Diversification de l'offres de projets culturels et artistiques
Amélioration des conditions d'accueil des étudiants (dont étudiants internationaux)
Nouveaux aménagements pour améliorer la qualité de vie quotidienne des étudiants
Enjeux transverses : développement durable, transition écologique et énergétique, responsabilité sociétale, égalité femmes-hommes, handicap, santé globale

Critères d'éligibilité des projets CVEC

Est éligible tout projet soumis par un ou plusieurs étudiant(s) de l'UVSQ répondant aux conditions suivantes :

- Être d'intérêt général et bénéficier aux étudiants de l'UVSQ
- Avoir lieu sur un ou plusieurs campus de l'UVSQ
- Respecter les statuts et règlements intérieurs de l'UVSQ
- Rentrer dans le champ des compétences et des missions de l'UVSQ
- Être techniquement et juridiquement réalisable (analyse de faisabilité confiée aux services de l'Université)
- S'inscrire dans les priorités politiques de l'UVSQ et dans les axes du schéma directeur de vie étudiante
- Pouvoir être idéalement réalisée durant l'année civile correspondant à l'annonce des résultats du budget participatif

Attention : Aucun financement ne pourra être versé sur le compte bancaire d'un étudiant. Il est donc indispensable que votre idée de projet puisse être portée par un service ou une composante de l'Université qui sera gestionnaire des fonds versés. Les étudiants à l'initiative du projet conservent un statut de co-porteur.

Critères d'exclusion des projets

Est exclu du dispositif tout projet répondant aux critères suivants :

- Projets ne respectant pas les principes et valeurs de l'UVSQ
- Projets déjà subventionnés dans le cadre du FSDIE ou de l'appel à projets CVEC de l'UVSQ.
- Projets liés à la formation des étudiants
- Projets engendrant des dépenses liées à des contrats de maintenance ou à des mises en conformité.
- Dossiers incomplets ou déposés hors délais
- Projets générant une situation de conflit d'intérêt (le porteur de projet ne peut pas être un prestataire en charge de sa mise en œuvre totale ou partielle)
- Projets déjà menés avant la fin de la phase de dépôt des idées

Modalités de dépôt des dossiers

1. **Compléter le formulaire du budget participatif**, accessible via le lien suivant : <https://www.jaiunprojet.uvsq.fr/formulaire-de-depot-didee-pour-le-budget-participatif>
2. **Dans la mesure du possible, intégrer des annexes facultatives, qui faciliteront l'étude de votre idée de projet** : présentation détaillée, budget prévisionnel, évaluation des dépenses, devis, etc.
3. **Valider l'envoi du formulaire** avant la date de fin de la phase de dépôt des idées.

Les étudiants souhaitant contribuer au budget participatif peuvent se rapprocher de la Direction de la coordination de la vie universitaire (DCVU) afin d'être accompagnés dans la rédaction du formulaire et dans le développement de leurs idées de projets.

Analyse des projets

- **Dès réception des dossiers de demande de financement** :
 - ❖ Accusé de réception
 - ❖ Vérification de la complétude du dossier par la DCVU
 - ❖ Organisation d'un temps d'échange avec le porteur de projet
- **Envoi des dossiers aux membres des comités en charge du budget participatif**, afin de procéder à l'analyse et à la sélection des projets déposés.
- **Sélection des projets retenus par le COPIL du budget participatif**

Les étudiants ayant participé au dépôt d'idées seront associés aux différentes phases d'analyse et de développement de leurs projets, si ceux-ci sont sélectionnés pour être soumis au vote.

Phase de vote

- Les projets sélectionnés seront soumis à un **vote ouvert à l'ensemble des étudiants de l'UVSQ**
 - **Chaque étudiant dispose d'une voix** afin de sélectionner un projet
 - **Les projets seront sélectionnés par ordre décroissant selon le nombre de voix obtenues**, jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 50 000€
- **Pour toute demande d'information sur le fonctionnement du budget participatif, vous pouvez écrire à l'adresse bp@uvsq.fr**